

Fiducie canadienne de bourses d'études – Régime d'épargne collectif

États financiers audités et
rapport de la direction sur le rendement du fonds
31 octobre 2025 et 2024



Table des matières

Rapport de la direction sur le rendement du fonds	1
Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière	6
Rapport de l'auditeur indépendant	6
États de la situation financière	8
États du résultat global	9
États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	9
Tableaux des flux de trésorerie	10
Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille	11
Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé	12
Tableau complémentaire III – Paiements d'aide aux études	13
Notes annexes	14
Droits au remboursement des frais de souscription (Annexe I du Tableau complémentaire I)	22

MISE EN GARDE À L'ÉGARD DES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Certaines parties du rapport de la direction sur le rendement du fonds, y compris, mais sans s'y limiter, les sections intitulées « Résultats d'exploitation » et « Événements récents », peuvent contenir des énoncés prospectifs concernant le Régime, notamment sa stratégie, ses risques, son rendement prévu et sa situation. Les énoncés prospectifs comprennent des déclarations qui sont par nature prédictives et relatives à des événements futurs ou à des conjonctures ou qui comprennent des termes tels que « prévoir », « anticiper », « compter », « planifier », « croire », « estimer » et d'autres expressions semblables ou des versions négatives correspondantes.

De plus, tout énoncé portant sur le rendement, les stratégies et les perspectives ou sur des mesures pouvant être prises à l'avenir par le Régime constitue un énoncé prospectif. Les énoncés prospectifs reposent sur les attentes actuelles et sur les projections d'événements futurs et sont intrinsèquement assujettis, entre autres, aux risques, aux incertitudes et aux hypothèses portant sur le Régime et les facteurs économiques. Par conséquent, les hypothèses à l'égard des conditions économiques futures et d'autres facteurs pourraient s'avérer inexactes dans l'avenir.

Les énoncés prospectifs ne sont pas une garantie de rendement futur, et les événements réels pourraient différer grandement de ceux qui sont exprimés ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs faits par le Régime. De nombreux facteurs importants pourraient contribuer à ces écarts, y compris, mais sans s'y limiter, les facteurs économiques et politiques généraux ainsi que les conjonctures boursières en Amérique du Nord et sur la scène internationale, les taux d'intérêt et les taux de change, les marchés des actions et les marchés financiers mondiaux, la concurrence commerciale, les changements technologiques, les modifications de la réglementation gouvernementale, les actions en justice ou les mesures réglementaires imprévues, ainsi que les catastrophes.

Nous soulignons que la liste des facteurs importants ci-dessus n'est pas exhaustive. Nous vous encourageons à les examiner attentivement ainsi que tout autre facteur avant de prendre une décision de placement et nous vous conseillons vivement de ne pas vous fier indûment aux énoncés prospectifs, que ce soit à la suite d'une nouvelle information, d'événements futurs ou d'autres éléments avant la publication du prochain rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Rapport de la direction sur le rendement du fonds

Introduction

Le présent rapport annuel de la direction sur le rendement du fonds contient les faits saillants financiers, mais non les états financiers annuels complets du Régime d'épargne collectif de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »). Les états financiers annuels peuvent être obtenus gratuitement, sur demande, en consultant notre site Web à l'adresse www.cst.org ou le site Web de SEDAR+ à www.sedarplus.ca, en appelant notre service à la clientèle au 1 877 333-7377 ou en nous écrivant à l'adresse suivante : 2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600, Toronto (Ontario) M2J 5B8.

La Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »), à titre de promoteur du Régime, et Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), à titre de gestionnaire de fonds d'investissement, considèrent que la gouvernance et la conformité contribuent de manière importante au rendement global de la société et aux rendements à long terme sur les placements; nous passons en revue et appuyons donc les directives sur le vote par procuration établies par nos gestionnaires de placement. La politique en matière de vote par procuration de chaque gestionnaire de placement peut être obtenue, sur demande, auprès de notre service à la clientèle ou en écrivant à l'adresse cstplan@cst.org.

Le présent rapport de la direction sur le rendement du fonds présente l'opinion de l'équipe de gestion de portefeuille quant aux facteurs et faits nouveaux importants qui ont influé sur le rendement et les perspectives du Régime au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025.

Objectif et stratégie de placement

L'objectif de placement du Régime consiste à protéger le capital des souscripteurs (les « contributions » nettes ou le « capital ») tout en offrant un rendement positif raisonnable sur les placements à long terme et en tenant compte d'un seuil de risque prudent.

Le Régime effectue ses investissements selon une composition stratégique en vertu de laquelle les actifs de capital et les actifs de revenu (soit les fonds provenant des cotisations ou des subventions gouvernementales, comme les intérêts et les gains en capital) sont investis dans des titres à revenu fixe du gouvernement du Canada qui sont tous gérés passivement par Gestion d'actifs CIBC Inc., conformément à des cibles de durée préétablies. Une tranche des actifs du Régime est investie conformément à un profil prévu des paiements au moyen de titres à revenu fixe du gouvernement canadien et d'obligations de sociétés canadiennes notés BBB ou mieux.

Risque

Les risques associés aux placements dans le Régime demeurent les mêmes que ceux qui sont décrits dans le prospectus. Au cours de l'exercice, le Régime n'a fait l'objet d'aucun changement significatif ayant une incidence sur le niveau de risque global lié à un placement dans le Régime.

Résultats d'exploitation

Rendement du régime

Pour l'exercice, le taux de rendement du Régime, déduction faite des frais, s'est établi à 3,5 %, par rapport au rendement de 3,8 % de

l'indice de référence de notre politique de placement (l'« indice de référence ») et au rendement de 4,4 % de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada (l'« indice général »). Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges de 0,6 %, tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions.

Le taux de rendement du Régime, compte non tenu des frais et des charges, a été légèrement supérieur à celui de l'indice de référence au cours de l'exercice. Ce rendement supérieur résulte principalement de la pondération plus élevée du Régime en obligations gouvernementales à court terme par rapport à l'indice de référence.

En comparaison de l'indice général, la pondération du Régime en titres à revenu fixe à court terme est le principal facteur ayant contribué à un rendement moins élevé que celui de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada au cours de l'exercice.

Retour sur l'économie

En avril 2025, les États-Unis ont annoncé l'imposition de droits de douane à grande échelle à la majorité de leurs partenaires commerciaux mondiaux. La volatilité des marchés, les perturbations économiques et la renégociation des politiques commerciales qui s'en sont suivies ont entraîné une révision à la baisse des projections de croissance mondiale. Dans sa publication d'octobre 2025, le Fonds monétaire international (le « FMI ») a prévu que le taux de croissance mondiale diminuera légèrement pour passer de 3,2 % en

2025 à 3,1 % en 2026. Le FMI a également souligné que les risques relatifs à la croissance mondiale demeurent élevés en général. En raison de ce ralentissement attendu de la croissance, les prévisions d'inflation mondiale ont été révisées à la baisse pour s'établir à une moyenne d'environ 4,5 % en 2025. Toutefois, dans certaines régions comme les États-Unis, l'inflation devrait rester supérieure à la cible, alors que les risques demeurent orientés vers une hausse. Le FMI et la Banque du Canada ont notamment indiqué que l'inflation est alimentée par des facteurs structurels, comme la reconfiguration de la chaîne d'approvisionnement, plutôt que seulement par la demande cyclique. Cette situation pose un défi pour les banques centrales, car les politiques monétaires n'ont pas nécessairement d'incidence sur les facteurs structurels. Par conséquent, de nombreuses économies développées ont choisi de lutter contre la stagnation économique et la faiblesse de la demande au moyen d'un assouplissement de leur politique monétaire.

La Banque du Canada (la « BDC ») réduit son taux directeur depuis juin 2024, en partie en raison des répercussions économiques des droits de douane imposés par les États-Unis. Au cours de l'exercice, la BDC a abaissé son taux directeur à plusieurs reprises, en commençant par une réduction de 50 points de base en décembre, suivie de quatre autres baisses de 0,25 %, ce qui a porté le taux à 2,25 % à la fin de l'exercice, en réaction à la conjoncture économique défavorable. Dans son Rapport sur la politique monétaire d'octobre 2025, la BDC a fait état d'une contraction de 1,6 % de l'économie canadienne au deuxième trimestre de 2025, et elle a prévu une croissance du PIB de 0,75 % en moyenne au second semestre de 2025. Le marché du travail canadien a continué de montrer des signes de ralentissement, et le taux de chômage a augmenté pour atteindre 7,1 % en août, avant de s'améliorer légèrement pour s'établir à 6,9 % à la fin de l'exercice. L'inflation canadienne, mesurée au moyen de l'indice des prix à la consommation, a fortement augmenté en février, puis a fluctué pour finalement s'établir à 2,4 % en septembre 2025. Le dollar canadien s'est déprécié par rapport au dollar américain au cours du premier semestre de l'exercice 2025, puis s'est redressé pendant le reste de l'exercice pour s'établir légèrement au-dessus de la barre des 71 cents à la fin d'octobre.

Compte tenu de ce contexte économique et de l'assouplissement des taux d'intérêt, les marchés canadiens des titres à revenu fixe ont

encore une fois affiché des rendements annuels positifs, comme en témoigne le rendement de 4,7 % de l'indice obligataire universel FTSE Canada au cours de l'exercice. La courbe des taux s'est à la fois redressée et déplacée vers le bas au cours de l'exercice, et les obligations dont l'échéance est plus courte ont été mieux avantagées que celles dont l'échéance est plus longue. Par conséquent, l'indice obligataire à court terme FTSE Canada a affiché un rendement annuel de 4,9 %, contre 2,7 % pour l'indice obligataire à long terme. Le resserrement des écarts a permis aux obligations canadiennes non gouvernementales de première qualité de générer un rendement de 6,5 % pour la même période, comme en témoigne l'indice d'obligations de sociétés FTSE Canada. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE, l'indice de référence pour les titres du marché monétaire à plus faible risque, a enregistré un rendement de 3,1 % pour l'exercice.

Malgré les facteurs défavorables liés à l'économie mondiale et l'incertitude liée au contexte commercial mondial, les gains exceptionnels obtenus sur les marchés boursiers à l'exercice précédent se sont poursuivis, et plusieurs indices principaux ont profité de la baisse des taux ainsi que de l'enthousiasme entourant l'IA et les métaux précieux. L'indice S&P/TSX composé plafonné du Canada a généré un rendement de 28,7 % pour l'exercice, et 9 des 11 secteurs de l'indice ont affiché un rendement positif, les secteurs des technologies de l'information et des matières ayant obtenu les meilleurs rendements. Les actions américaines ont maintenu leur vigueur, l'indice S&P 500 ayant augmenté de 21,6 %, un bond rendu possible par les actions du secteur des technologies. Les marchés boursiers hors de l'Amérique du Nord ont enregistré des rendements annuels à deux chiffres, l'indice MSCI EAFE IMI ayant augmenté de 23,9 %, suivi de l'indice MSCI Emerging Markets IMI qui a gagné 26,7 % (en dollars canadiens dans les deux cas).

Événements récents et autres renseignements

Nous sommes d'avis que notre stratégie de placement et notre philosophie de gestion prudente continueront à fournir de la valeur à long terme à notre Régime. Comme toujours, notre but est de protéger le capital et d'offrir un rendement raisonnable, conforme aux lignes directrices de notre politique en matière de placements et à notre tolérance, aux risques à nos souscripteurs et à nos bénéficiaires.

Faits saillants financiers et d'exploitation (avec chiffres correspondants)

Le tableau qui suit présente les principales informations financières du Régime et a pour objet de vous aider à comprendre le rendement financier du Régime pour les cinq derniers exercices. L'information présentée est tirée des états financiers annuels audités du Régime.

(en milliers de dollars)

	2025	2024	2023	2022	2021
États de la situation financière					
Actif total	55 872 \$	60 988 \$	65 876 \$	77 060 \$	97 304 \$
Actif net	54 869	60 206	64 410	74 079	94 560
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires (%)	(8,9)%	(6,5)%	(13,1)%	(21,7)%	(31,0)%
États du résultat global					
Revenu net (perte nette) de placement	2 174 \$	3 926 \$	1 663 \$	(2 537)\$	510 \$
États des variations de l'actif net					
Paielements d'aide aux études	(1 729)\$	(2 577)\$	(3 995)\$	(6 644)\$	(12 563)\$
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(395)	(383)	(414)	(121)	(251)
Paielements des subventions gouvernementales aux bénéficiaires	(1 900)	(2 416)	(3 443)	(5 497)	(9 928)
Autres					
Nombre total de parts	104 205	111 020	119 294	132 694	155 009
Variation du nombre total de parts (%)	(6,1)%	(6,9)%	(10,1)%	(14,4)%	(20,7)%

Frais de gestion

Frais d'administration

Des frais d'administration de 0,3 million de dollars (2024 – 0,3 million de dollars), qui comprennent les frais d'administration et de traitement ainsi que les charges liées à l'information financière du Régime, ont été versés à la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études, le promoteur et administrateur du Régime, conformément aux conventions de régime d'épargne-études des souscripteurs. L'administration du Régime englobe les services de traitement et ceux des centres d'appels liés aux nouvelles conventions, les subventions gouvernementales, les modifications, les résiliations et les échéances du Régime, ainsi que les paiements d'aide aux études (« PAE »). Les frais d'administration annuels sont établis à 0,5 % du montant total des cotisations nettes, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur ces montants, sous réserve des impôts applicables, et ils sont payés chaque mois.

La Fondation a délégué certaines fonctions d'administration et de placement à sa filiale entièrement détenue, Épargne C.S.T. inc., qui est un cabinet de courtage en régimes de bourses d'études inscrit à titre de gestionnaire de fonds d'investissement du Régime en Ontario, au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et à l'Île-du-Prince-Édouard, conformément à la législation sur les valeurs mobilières de chaque province et territoire du Canada où il vend des régimes de bourses d'études. Épargne CST est le distributeur exclusif des régimes de la Fiducie canadienne de bourses d'études.

En contrepartie de ses services d'administration, Épargne CST reçoit de la Fondation un montant égal aux frais d'administration engagés, plus un pourcentage de ces frais. L'entente de prestation de services d'administration est renouvelable annuellement.

Frais de gestion de portefeuille

Les frais de gestion de placements annuels liés au Régime, compte tenu des impôts, se sont établis à 0,05 % (2024 – 0,05 %) de la valeur de marché moyenne des actifs selon les conventions de gestion de placements conclues avec les gestionnaires de portefeuille. En retour, les gestionnaires de portefeuille offrent des services-conseils en matière de placement et des services de gestion de compte discrétionnaires en ce qui a trait à l'achat, à la vente et à la négociation de titres.

Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde

Le Régime verse des frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde à Fiducie RBC Services aux investisseurs pour régler toutes les opérations de placement, pour payer les frais engagés et pour verser les PAE et d'autres sommes conformément aux modalités de la convention du Régime. En 2025, les frais ainsi imputés au Régime se sont élevés à 15 milliers de dollars (2024 – 16 milliers de dollars), et représentent, compte tenu des impôts, 0,02 % (2024 – 0,02 %) de la valeur de marché moyenne des actifs.

Aperçu du portefeuille du Régime

Le total de l'actif du portefeuille du Régime se compose du capital, des subventions gouvernementales et du revenu liés à toutes les conventions de régime d'épargne-études n'ayant pas encore atteint leur date d'échéance, ainsi que des actifs à partir desquels les bénéficiaires admissibles reçoivent des PAE. Au cours des exercices précédents, le total de l'actif du portefeuille du Régime ne comprenait pas l'actif se rapportant aux subventions gouvernementales.

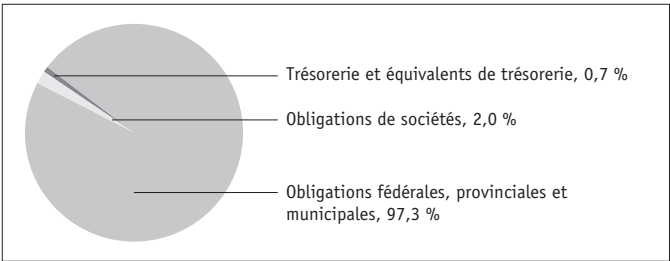
Les actifs liés au remboursement des frais de souscription et le revenu de placement connexe servent à payer les droits au

remboursement des frais de souscription aux bénéficiaires admissibles. Ces actifs sont investis collectivement avec des fonds d'autres régimes administrés par la Fondation. Les paiements versés aux bénéficiaires à partir d'actifs liés au remboursement des frais de souscription sont traités à titre de paiements distincts.

Le total de l'actif du portefeuille du Régime, tel qu'il est présenté et défini dans le présent rapport, reflète uniquement le capital, les subventions gouvernementales et le revenu. Le total de l'actif du portefeuille du Régime ne reflète pas l'actif regroupé au sein du remboursement des frais de souscription attribuable à ce Régime.

Le graphique suivant illustre le total de l'actif du portefeuille du Régime par catégorie de placement.

Composition de l'actif au 31 octobre 2025



Le tableau ci-dessous présente en détail les 25 principales positions acheteur du total de l'actif du portefeuille du Régime. Le Régime n'a pas le droit de détenir des positions vendeur sur des titres.

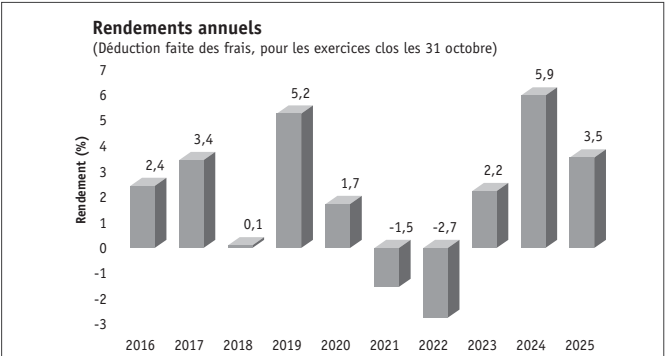
Émetteur	Taux d'intérêt	Date d'échéance	% de l'actif du portefeuille du Régime
Gouvernement du Canada		28 janv. 2026	11,6 %
Gouvernement du Canada		5 nov. 2025	9,6 %
Gouvernement du Canada		3 déc. 2025	7,5 %
Gouvernement du Canada	3,50	1 ^{er} sept. 2029	4,8 %
Gouvernement du Canada	1,25	1 ^{er} sept. 2030	4,1 %
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} mars 2027	4,1 %
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} mars 2030	3,7 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	3,70	1 ^{er} mai 2027	3,5 %
Gouvernement du Canada	2,75	15 juin 2029	3,5 %
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} sept. 2027	3,1 %
Gouvernement du Canada	3,50	1 ^{er} mars 2028	2,8 %
Gouvernement du Canada	3,25	1 ^{er} sept. 2028	2,8 %
Gouvernement du Canada	6,75	15 juill. 2037	2,2 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	3,80	15 juin 2027	1,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	3,10	15 juin 2028	1,9 %
Gouvernement du Canada	3,25	1 ^{er} nov. 2026	1,9 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,75	15 juin 2030	1,8 %
Province de l'Ontario	2,05	2 juin 2030	1,8 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 mars 2028	1,7 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	4,25	15 déc. 2028	1,7 %
Gouvernement du Canada	1,25	1 ^{er} juin 2030	1,6 %
Province de l'Ontario	2,70	2 juin 2029	1,4 %
Province de l'Ontario	4,00	8 mars 2029	1,4 %
Province de Québec	2,75	1 ^{er} sept. 2027	1,4 %
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,55	15 déc. 2026	1,3 %
25 principales positions acheteur en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime			83,1 %

Rendement passé

Les rendements présentés dans le tableau ci-après et dans le tableau des rendements composés annuels sont fondés uniquement sur le rendement de placement réalisé sur le total de l'actif du portefeuille du Régime et ils ne reflètent pas le rendement de placement de l'actif provenant des droits au remboursement des frais de vente. Le rendement sur les placements a été calculé selon les valeurs du marché et les flux de trésorerie pondérés selon le temps applicables aux périodes. Les charges totales engagées par le Régime, dont les frais d'administration, les frais de gestion du portefeuille, les frais au titre de la rémunération de fiduciaire et des droits de garde et les honoraires du comité d'examen indépendant, ont été déduites, et seuls les rendements nets sont présentés pour chaque période. Les rendements passés du Régime ne sont pas nécessairement indicatifs des rendements futurs.

Rendements annuels

Le graphique à bandes ci-dessous indique le rendement annuel du total de l'actif du portefeuille du Régime pour chacun des dix derniers exercices compris dans la période close le 31 octobre 2025. Le graphique présente, sous forme de pourcentage, quelle aurait été la variation à la hausse ou à la baisse, au dernier jour de l'exercice, d'un placement compris dans le total de l'actif du portefeuille du Régime, effectué le premier jour de l'exercice.



Rendements composés annuels

L'indice de référence du Régime se compose à 50 % de l'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada et à 50 % de l'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada. L'indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada est une mesure générale des titres à revenu fixe de première qualité du Canada, émis par le gouvernement du Canada, ce qui inclut des sociétés d'État et des gouvernements provinciaux, dont l'échéance est de un an à cinq ans. L'indice des bons du Trésor à 91 jours FTSE Canada est basé sur le rendement quotidien moyen des bons du Trésor à 91 jours.

Le tableau suivant illustre les rendements composés annuels en pourcentage du total de l'actif du portefeuille du Régime pour les périodes indiquées closes le 31 octobre 2025.

	Périodes			
	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Rendement net du Régime*	3,5	3,8	1,4	2,0
Rendement de l'indice de référence	3,8	4,3	2,2	2,7
Indice obligataire gouvernement à court terme FTSE Canada	4,4	4,4	1,5	1,7

* Le rendement du Régime est calculé après déduction des frais et des charges tandis que les rendements de l'indice de référence et de l'indice général ne tiennent compte d'aucun coût de placement comme les frais, les charges et les commissions. Les frais et charges du Régime se sont établis à 0,6 % pour chaque période.

Pour une analyse du marché ou de l'information sur le rendement relatif du Régime par rapport à son indice général et à son indice de référence, se reporter à la rubrique intitulée Résultats d'exploitation du présent rapport.

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints du Régime d'épargne collectif (le « Régime ») de la Fiducie canadienne de bourses d'études sont préparés par la direction et approuvés par le conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). La direction est responsable de l'information et des déclarations incluses dans ces états financiers. Le conseil d'administration est chargé d'examiner et d'approuver les états financiers et de superviser la performance de la direction en ce qui a trait à ses responsabilités en matière d'information financière.

La Fondation, par l'entremise d'Épargne C.S.T. inc., sa filiale entièrement détenue chargée de l'administration du Régime, a mis en place des processus appropriés pour garantir la production d'une information financière pertinente et fiable. Les états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS[®] de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et ils incluent certains montants fondés sur des estimations et des jugements. Les méthodes comptables significatives qui, selon la direction, sont appropriées pour le Régime sont définies à la note 2 des états financiers.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. est l'auditeur externe du Régime. Il a effectué son audit des états financiers conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada de manière à pouvoir fournir au conseil d'administration et aux membres de la Fondation son opinion à l'égard des états financiers. Son rapport est présenté ci-dessous.



Peter Lewis
Président et chef de la direction

Toronto (Ontario)
Le 16 décembre 2025



Christopher Ferris, CPA, CGA, CFA
Chef des finances et de l'exploitation

Rapport de l'auditeur indépendant

À l'intention du conseil d'administration et des membres de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers du Régime d'épargne collectif de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime »), qui comprennent les états de la situation financière aux 31 octobre 2025 et 2024, et les états du résultat global et des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires et les tableaux des flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, ainsi que les notes annexes, y compris les informations significatives sur les méthodes comptables (appelés collectivement les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Régime aux 31 octobre 2025 et 2024, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos à ces dates, conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board (IASB).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues (NAGR) du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Régime conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent du rapport de la direction sur le rendement du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations. En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de la direction sur le rendement du fonds avant la date du présent rapport. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le présent rapport. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes IFRS de comptabilité publiées par l'IASB, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité du Régime à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider le Régime ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière du Régime.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux NAGR du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Régime.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Régime à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le Régime à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés
Le 16 décembre 2025
Toronto (Ontario)

États de la situation financière

Aux 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Actif		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	392 \$	457 \$
Placements (note 4 et Tableau complémentaire I)	55 108	59 604
Produits à recevoir et autres débiteurs	372	927
	55 872	60 988
Passif		
Créditeurs et charges à payer	1 003	782
	1 003	782
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	54 869	60 206
Représenté par :		
Fonds non discrétionnaires		
Revenu cumulé détenu pour le versement futur des paiements d'aide aux études	5 866	6 828
Dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	12 020	13 526
Subventions gouvernementales	18 534	19 735
Revenu tiré des subventions gouvernementales	22 950	23 093
Droits au remboursement des frais de souscription (note 8)	1 819	2 764
Fonds général (note 7)	(6 491)	(5 841)
(Pertes) profits latents	171	101
	54 869 \$	60 206 \$

Approuvé au nom du conseil d'administration de la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études,



Douglas P. McPhie, FCPA, FCA
Administrateur



Peter Lewis
Administrateur

États du résultat global

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Produits		
Intérêts	1 754 \$	2 152 \$
Profit (perte) réalisé à la vente de placements	43	(637)
Variation des profits latents	622	2 744
Dividendes	120	64
	2 539	4 323
Charges		
Frais d'administration et frais de tenue de compte (note 3a)	320	345
Frais de gestion de portefeuille	29	35
Frais au titre de la rémunération du fiduciaire et des droits de garde	15	16
Honoraires du comité d'examen indépendant	1	1
	365	397
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	2 174 \$	3 926 \$

États des variations de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires au début de l'exercice	60 206 \$	64 410 \$
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	2 174	3 926
Transferts à des régimes internes et externes	(1 735)	(379)
	439	3 547
Décaissements		
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (Tableau complémentaire II)	(1 506)	(1 919)
Subventions gouvernementales remboursées (déduction faite des encaissements)	(395)	(383)
Paievements aux bénéficiaires		
Paievements d'aide aux études	(1 729)	(2 577)
Subventions gouvernementales	(1 900)	(2 416)
Remboursement des frais de souscription	(78)	(122)
Remboursement de produits	(168)	(334)
Total des paievements aux bénéficiaires	(3 875)	(5 449)
Total des décaissements	(5 776)	(7 751)
Variation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires	(5 337)	(4 204)
Actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires à la fin de l'exercice	54 869 \$	60 206 \$

Tableaux des flux de trésorerie

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

	2025	2024
Activités d'exploitation		
Augmentation de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires liée aux opérations	2 174 \$	3 926 \$
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Pertes réalisées sur la vente de placements	(43)	637
Variation des profits latents	(622)	(2 744)
Variation du fonds de roulement hors trésorerie		
Diminution (augmentation) des produits à recevoir et autres débiteurs	555	(507)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	221	(684)
Achat de placements	(25 633)	(23 031)
Produit de la vente et de la venue à échéance de placements	30 794	28 992
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation	7 446	6 589
Activités de financement		
Transferts à des régimes internes et externes	(1 735)	(379)
Subventions gouvernementales nettes remboursées (déduction faite des encaissements)	(395)	(383)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs (<i>Tableau complémentaire II</i>)	(1 506)	(1 919)
Palements aux bénéficiaires	(3 875)	(5 449)
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement	(7 511)	(8 130)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(65)	(1 541)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	457	1 998
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	392	457
Information supplémentaire sur les flux de trésorerie :		
Impôt déduit à la source	– \$	– \$
Produits d'intérêts reçus	2 309	1 645

Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 79,3 %					
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,55	15 déc. 2026	700	694	656
Fiducie du Canada pour l'habitation	3,80	15 juin 2027	1 000	1 022	1 013
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,35	15 mars 2028	900	897	861
Fiducie du Canada pour l'habitation	3,10	15 juin 2028	1 000	1 014	963
Fiducie du Canada pour l'habitation	4,25	15 déc. 2028	850	892	877
Fiducie du Canada pour l'habitation	3,70	15 juin 2029	1 800	1 864	1 834
Fiducie du Canada pour l'habitation	2,90	15 déc. 2029	600	604	595
Fiducie du Canada pour l'habitation	1,75	15 juin 2030	1 000	955	937
Gouvernement du Canada	–	5 nov. 2025	5 200	5 162	5 162
Gouvernement du Canada	–	3 déc. 2025	4 100	4 071	4 071
Gouvernement du Canada	–	14 janv. 2026	375	373	373
Gouvernement du Canada	–	28 janv. 2026	6 300	6 261	6 261
Gouvernement du Canada	3,25	1 ^{er} nov. 2026	1 000	1 009	998
Gouvernement du Canada	1,25	1 ^{er} mars 2027	2 250	2 217	2 155
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} mai 2027	1 900	1 910	1 907
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} sept. 2027	1 650	1 660	1 624
Gouvernement du Canada	3,50	1 ^{er} mars 2028	1 500	1 536	1 485
Gouvernement du Canada	3,25	1 ^{er} sept. 2028	1 500	1 531	1 497
Gouvernement du Canada	4,00	1 ^{er} mars 2029	250	262	261
Gouvernement du Canada	3,50	1 ^{er} sept. 2029	2 500	2 582	2 561
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} mars 2030	2 000	2 008	2 019
Gouvernement du Canada	1,25	1 ^{er} juin 2030	900	845	833
Gouvernement du Canada	2,75	1 ^{er} sept. 2030	2 230	2 235	2 227
Gouvernement du Canada	6,75	15 juill. 2037	1 200	1 202	1 197
				42 806	42 367
Provinciales – 16,6 %					
Province de l'Alberta	2,55	1 ^{er} juin 2027	400	401	395
Province de l'Alberta	2,90	20 sept. 2029	200	201	197
Province de l'Alberta	2,05	1 ^{er} juin 2030	600	580	571
Province de la Colombie-Britannique	2,55	18 juin 2027	200	200	193
Province de la Colombie-Britannique	5,70	18 juin 2029	200	221	217
Province de la Colombie-Britannique	2,20	18 juin 2030	300	292	286
Province du Manitoba	3,00	2 juin 2028	200	202	190
Province du Manitoba	3,25	5 sept. 2029	150	153	150
Province du Manitoba	2,05	2 juin 2030	200	193	190
Province du Nouveau-Brunswick	3,10	14 août 2028	200	203	197
Province du Nouveau-Brunswick	3,05	3 juin 2030	300	302	299
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	3,85	17 oct. 2027	200	205	206
Province de Terre-Neuve-et-Labrador	2,85	2 juin 2029	100	100	99
Province de la Nouvelle-Écosse	4,05	1 ^{er} juin 2029	200	209	209
Province de l'Ontario	2,60	2 juin 2027	680	682	640
Province de l'Ontario	3,60	8 mars 2028	600	615	591
Province de l'Ontario	2,90	2 juin 2028	400	403	377

Titre	Taux d'intérêt (%)	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)					
Provinciales – 16,6 % (suite)					
Province de l'Ontario	4,00	8 mars 2029	700	730	700
Province de l'Ontario	2,70	2 juin 2029	750	750	718
Province de l'Ontario	2,05	2 juin 2030	1 000	966	951
Province de l'Ontario	2,95	8 sept. 2030	190	190	190
Province de Québec	2,75	1 ^{er} sept. 2027	750	754	711
Province de Québec	1,90	1 ^{er} sept. 2030	420	401	396
				8 953	8 673
Municipales – 1,4 %					
Ville de Montréal	2,30	1 ^{er} sept. 2029	500	490	474
Municipal Finance Authority of British Columbia	4,50	3 déc. 2028	250	264	256
				754	730
De sociétés – 2,0 %					
Hydro-Québec	2,00	1 ^{er} sept. 2028	600	590	536
Hydro-Québec	3,40	1 ^{er} sept. 2029	500	511	503
				1 101	1 039
Total des placements à revenu fixe – 99,3 %				53 614	52 809
Total des placements – 99,3 %				53 614	52 809
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 0,7 %				365	365
Total de l'actif du portefeuille – 100,0 %				53 979	53 174
Répartition des placements (note 4)					
Droits au remboursement des frais de souscription (annexe I)				1 494	1 323
Trésorerie et équivalents de trésorerie (annexe I)				27	27
Total du fonds de placement				55 500	54 524
Représenté par :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie				392	
Placements, à la juste valeur				55 108	
				55 500	

Les notes ci-jointes font partie intégrante de ces états financiers.

Tableau complémentaire II – Dépôts des souscripteurs et revenu cumulé

Aux 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente le sommaire des parts, des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé du Régime d'épargne collectif par année d'admissibilité.

Année d'admissibilité	N ^{bre} de parts à l'ouverture	Rentrées de parts ¹	Sorties de parts ²	N ^{bre} de parts à la clôture	Dépôts des souscripteurs	Revenu cumulé ³
2024 et avant 2024	110 950	15	6 840	104 125	11 935 \$	5 806 \$
2025	13	10	–	23	23	15
2026	19	–	–	19	18	18
2027	–	–	–	–	–	–
2028	2	–	–	2	1	1
2029 et après	36	–	–	36	43	26
TOTAL	111 020	25	6 840	104 205	12 020 \$	5 866 \$

1. Les rentrées de parts comprennent les parts transférées au Régime.
2. Les sorties de parts comprennent les parts résiliées, les parts transférées du Régime et les parts de paiements d'aide aux études.
3. Le revenu cumulé représente à la fois le revenu attribué aux comptes des souscripteurs et le revenu détenu pour le versement futur de paiements d'aide aux études.

La variation des dépôts des souscripteurs est la suivante :

	2025	2024
Paiements des souscripteurs	128 \$	25 \$
Transferts de capital interrégimes	(550)	(611)
Frais de tenue de compte	(23)	(25)
Remboursement du capital	(1 061)	(1 308)
Diminution nette des dépôts des souscripteurs	(1 506)	(1 919)
Solde au début de l'exercice	13 526	15 445
Solde à la fin de l'exercice	12 020 \$	13 526 \$

Tableau complémentaire III – Paiements d'aide aux études

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens, sauf les montants par part)

Les tableaux suivants présentent le montant total en dollars des paiements par exercice, ainsi que le nombre de parts admissibles payées et le montant des paiements d'aide aux études par année d'admissibilité.

Paiements d'aide aux études	2025	2024	Paiements d'aide aux études	2025	2024
Paiements pour l'année considérée	– \$	– \$	Non discrétionnaires	1 729 \$	2 577 \$
Paiements différés	1 729	2 577			
	1 729 \$	2 577 \$			

	Nombre de parts liées aux paiements d'aide aux études				Montant des paiements d'aide aux études par part			
	Année d'admissibilité				Année d'admissibilité			
	2025	2024	2023	2022	2025	2024	2023	2022
Premier	–	1,8	20,6	56,6	236 \$	133	116	230
Deuxième		–	15,0	24,4		140 \$	136	203
Troisième			–	15,5			156 \$	210
Quatrième				1,5				230 \$

Notes annexes

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 1. Nature des activités

Le Régime d'épargne collectif de la Fiducie canadienne de bourses d'études (le « Régime ») est un régime d'épargne-études collectif qui a été établi le 1^{er} septembre 1991. Le Régime n'est plus en vente depuis juin 2001. L'objectif du Régime est d'aider les parents et d'autres particuliers à épargner en prévision des études postsecondaires d'enfants. Le Régime est géré par Épargne C.S.T. inc. (« Épargne CST »), une filiale entièrement détenue par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études (la « Fondation »). Les bureaux du Régime sont situés au 1600-2235 Sheppard Avenue East, Toronto (Ontario), Canada.

Le souscripteur effectue des paiements dans un compte que le fiduciaire du Régime conserve au nom du bénéficiaire. Des frais de souscription et des frais de tenue de compte sont déduits des cotisations versées par le souscripteur. Le capital cumulé pendant la durée de la convention du régime d'épargne-études (la « convention ») est remboursé au souscripteur :

- i) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire est devenu un étudiant admissible à recevoir le premier paiement d'aide aux études (« PAE »);
- ii) au moment où la convention vient à échéance et que le bénéficiaire n'est pas encore devenu un étudiant admissible, auquel cas le bénéficiaire renoncera à toutes les subventions gouvernementales (comme il est décrit ci-dessous); ou
- iii) au moment de la résiliation de la convention.

Le revenu de placement réalisé sur le solde du capital des souscripteurs sert au versement des PAE à des étudiants admissibles. Un bénéficiaire est réputé être un étudiant admissible à la réception d'une preuve de l'admission de cet étudiant à un programme d'études admissible suivi dans un établissement admissible.

Les bénéficiaires peuvent avoir droit à un certain nombre de subventions gouvernementales incluant la Subvention canadienne pour l'épargne-études (la « SCÉE »), le Bon d'études canadien (le « BEC ») et l'incitatif québécois à l'épargne-études (l'« IQEE ») (collectivement, les « subventions gouvernementales »).

Le Régime reçoit les subventions gouvernementales, qui sont créditées directement aux conventions, et il investit ces fonds conformément aux politiques de placement du Régime. Les subventions gouvernementales ainsi que le revenu de placement réalisé sur celles-ci sont versés aux étudiants admissibles avec leurs PAE.

Les conventions sont enregistrées auprès des autorités gouvernementales compétentes, dans la mesure où tous les renseignements requis ont été fournis; après leur enregistrement, elles sont régies par les règlements sur les régimes enregistrés d'épargne-études (les « REEE ») en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). Selon la législation fiscale actuelle, le revenu crédité sur le capital d'un souscripteur ne constitue pas un revenu imposable pour celui-ci, sauf s'il est retiré à titre de paiement de revenu cumulé, sous réserve de certaines exigences d'admissibilité. Les dépôts ne sont pas déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu et ne sont pas imposables lorsqu'ils sont remboursés au souscripteur. Les paiements versés à un bénéficiaire, y compris les PAE, les subventions

gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci, constituent un revenu imposable pour ce bénéficiaire dans l'année du versement.

Note 2. Méthodes comptables significatives

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers ont été préparés conformément aux Normes IFRS[®] de comptabilité publiées par l'International Accounting Standards Board.

Les présents états financiers ont été approuvés par le conseil d'administration de la Fondation le 16 décembre 2025.

b) Base d'évaluation

Les présents états financiers ont été préparés selon la méthode du coût historique, à l'exception des instruments financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, qui sont évalués à la juste valeur.

c) Nouvelles normes et interprétations non encore adoptées

IFRS 18 *États financiers : Présentation et informations à fournir* remplace IAS 1 *Présentation des états financiers* et reprend sans les modifier bon nombre des dispositions d'IAS 1, en plus d'ajouter de nouvelles dispositions, y compris les catégories spécifiées et les sous-totaux définis dans l'état du résultat global.

IFRS 18 doit être appliquée de façon rétrospective pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027 et l'application anticipée est permise.

Le Régime évalue actuellement l'incidence de l'adoption de cette norme.

d) Instruments financiers

Le Régime comptabilise ses actifs et ses passifs financiers lorsqu'il devient partie à un contrat. Le Régime classe ses placements dans des titres de créance, des titres de capitaux propres et des passifs financiers en fonction du modèle économique suivi pour la gestion de ces actifs financiers et de ces passifs financiers et en fonction des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers et des passifs financiers.

Les actifs financiers et les passifs financiers classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale, et les coûts de transaction sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés. Les variations ultérieures de la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisées au poste Variation des profits (pertes) latents dans les états du résultat global. Lorsqu'un actif financier ou un passif financier classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net est vendu, l'écart entre le produit de la vente et la juste valeur au moment de la comptabilisation initiale du titre est comptabilisé dans le poste Profits (pertes) réalisés à la vente de placements dans les états du résultat global.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

d) Instruments financiers (suite)

Les actifs financiers et les passifs financiers qui sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les actifs financiers et les passifs financiers évalués au coût amorti sont initialement comptabilisés à la juste valeur majorée de tout coût additionnel directement attribuable à l'acquisition ou à l'émission. Les actifs financiers au coût amorti sont présentés déduction faite de la correction de valeur pour perte de valeur. Les produits d'intérêts, y compris l'amortissement des surcotes et des décotes sur les titres évalués au coût amorti, sont comptabilisés dans les produits d'intérêts. Les gains ou les pertes de valeur comptabilisés à l'égard des titres au coût amorti sont comptabilisés dans les états du résultat global. Lorsqu'un instrument de créance évalué au coût amorti est vendu, l'écart entre le produit de la vente et le coût amorti du titre au moment de la vente est comptabilisé dans le poste Profits (pertes) réalisés à la vente de placements dans les états du résultat global.

La méthode du taux d'intérêt effectif est une méthode de calcul du coût amorti d'un instrument financier et d'affectation des intérêts au cours de la période visée. Le taux d'intérêt effectif correspond au taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimatifs (y compris tous les coûts de transaction et autres surcotes ou décotes) sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette à la comptabilisation initiale.

L'évaluation au cours des périodes ultérieures sera déterminée en fonction du classement de l'instrument financier. Les actifs financiers et les passifs financiers du Régime sont classés comme suit :

Actif financier ou passif financier	Classement
Placements, à la juste valeur	À la juste valeur par le biais du résultat net ⁱ⁾
Placements, au coût amorti	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Produits à recevoir et autres débiteurs	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Débiteurs pour les titres vendus	Au coût amorti ⁱⁱ⁾
Créditeurs et charges à payer	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾
Créditeurs pour les titres achetés	Au coût amorti ⁱⁱⁱ⁾

ⁱ⁾ Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net lorsqu'ils sont acquis principalement à des fins de transaction.

ⁱⁱ⁾ Les actifs financiers classés au coût amorti, y compris les instruments de créance et les actifs financiers non dérivés, sont détenus afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels et au moment de l'acquisition ne sont pas acquis principalement à des fins de transaction. Après la comptabilisation initiale, ces actifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

ⁱⁱⁱ⁾ Les passifs financiers classés au coût amorti rassemblent les passifs qui ne constituent pas des passifs dérivés et qui ne sont pas classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Après la comptabilisation initiale, les passifs financiers sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La dépréciation repose sur les pertes de crédit attendues pour les titres de placement, qui sont déterminées selon les divers résultats possibles en prenant en compte toutes les informations raisonnables et justifiables disponibles, dont les notations de crédit internes et externes, l'historique de pertes enregistrées et les attentes à l'égard des flux de trésorerie futurs.

e) Évaluation des placements

Les placements incluent les montants des placements à la juste valeur et au coût amorti.

Les placements à la juste valeur incluent les types de titres suivants : les obligations, les titres du marché monétaire, les actions, les fonds négociés en bourse (les « FNB ») et les fonds communs.

La juste valeur des titres à revenu fixe qui ne sont pas négociés sur le marché est évaluée soit à l'aide du cours acheteur moyen de plusieurs courtiers, soit au moyen de la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels aux taux courants du marché. Les intérêts courus à la date de clôture sont inclus au poste Produits à recevoir et autres débiteurs des états de la situation financière.

La juste valeur des titres négociés sur un marché actif est évaluée en fonction du cours acheteur à la date de clôture.

Les placements dans des fonds communs utilisés en vue du paiement des droits au remboursement des frais de souscription (les « droits au RFS ») dont il est question à la note 8 sont évalués aux valeurs liquidatives des fonds communs à la date d'évaluation, étant donné que celles-ci représentent la valeur que le Régime pourrait recevoir à la suite du rachat des parts qu'il détient dans les fonds communs.

La note 9 fournit d'autres indications à propos des évaluations de la juste valeur.

f) Opérations de placement et constatation des produits

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de la transaction. Les intérêts correspondent aux intérêts au taux nominal reçus par le Régime et comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Le Régime n'amortit pas les surcotes payées ou les décotes reçues à l'achat de titres à revenu fixe qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les dividendes et les distributions sont comptabilisés à la date ex-dividende et à la date ex-distribution, respectivement. Les profits (pertes) réalisés à la vente de placements et la variation des profits (pertes) latents sont calculés en se rapportant au coût moyen des placements connexes et sont constatés dans la période au cours de laquelle ces profits (pertes) surviennent.

g) Dépôts des souscripteurs, frais de souscription et frais de tenue de compte

Les dépôts des souscripteurs comprennent les montants reçus de ces derniers, déduction faite des frais de souscription et des frais de tenue de compte. Ils excluent les montants futurs à recevoir en vertu des conventions en vigueur. Les frais de souscription

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 2. Méthodes comptables significatives (suite)

g) Dépôts des souscripteurs, frais de souscription et frais de tenue de compte (suite)

ont été déduits des dépôts des souscripteurs et perçus sur une période pouvant aller jusqu'à 32 mois à compter de la date du dépôt initial. Les frais de tenue de compte sont payés annuellement à la Fondation à même les dépôts de ces souscripteurs et sont comptabilisés sur la durée de l'exercice.

h) Impôt sur le résultat

Le Régime est exonéré d'impôt sur le résultat en vertu de l'article 146.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada).

i) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie incluent les soldes déposés auprès de banques et les titres dont l'échéance se situe à 90 jours ou moins de la date de l'achat et incluent des dépôts à terme, des bons du Trésor et des acceptations bancaires.

j) Change

La monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Régime sont le dollar canadien.

Au cours d'une période donnée, les achats et les ventes de placements libellés en devises et les dividendes et produits d'intérêts libellés en devises sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au moment des transactions. Les profits ou les pertes de change réalisés ou latents sur les placements sont inclus respectivement aux postes Profits (pertes) réalisés à la vente de placements et Variation des profits (pertes) latents des états du résultat global.

k) Estimations et jugements comptables critiques

Dans le cadre de la préparation des états financiers, la direction a recours à des estimations et à des jugements qui influent sur les montants comptabilisés et présentés dans les états financiers. Ces estimations et ces jugements ont une incidence directe sur l'évaluation des transactions et des soldes comptabilisés dans les états financiers. De par leur nature, ces estimations et ces jugements font l'objet d'une incertitude relative à la mesure, et les résultats réels pourraient être différents.

Les estimations, les hypothèses et les jugements qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs sont ceux qui sont utilisés pour l'évaluation des droits au RFS. D'autres renseignements sur l'évaluation des droits au RFS sont présentés à la note 8b).

responsabilité d'administrer le Régime. La convention est renouvelable annuellement le 1^{er} novembre.

Les frais d'administration et frais de tenue de compte sont versés à la Fondation. Les frais d'administration sont des frais annuels de 0,5 % du total du capital, des subventions gouvernementales et du revenu réalisé sur celles-ci, ainsi que des placements utilisés pour financer les droits au RFS (le « Fonds de RFS »).

Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, un montant de 320 \$ a été comptabilisé à titre de frais de tenue de compte et de frais d'administration (2024 – 345 \$). Les frais d'administration et les frais de tenue de compte inclus dans les Créditeurs et charges à payer au 31 octobre 2025 s'élevaient à 26 \$ (2024 – 28 \$).

Les frais de souscription ont été versés par les souscripteurs et déduits de leurs cotisations. Conformément à la convention de distribution, la Fondation a convenu de verser une partie des frais de souscription perçus auprès des souscripteurs dans le Fonds de RFS chaque année afin de s'acquitter des paiements des droits au RFS à la date de leur échéance. Il revient à la Fondation de verser aux bénéficiaires du Régime les remboursements de frais de souscription promis. Toute insuffisance dans les actifs pour s'acquitter des paiements des droits au RFS sera financée par la Fondation (se reporter à la note 8).

b) Paiements pour le financement du déficit du RFS versés par la Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études

Au cours des exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024, la Fondation n'a versé aucun paiement pour le financement du déficit au Fonds de RFS (se reporter à la note 8b).

c) Honoraires versés pour les services d'un comité d'examen indépendant

Le comité d'examen indépendant offre des services indépendants d'examen et de surveillance des conflits d'intérêts liés à la gestion des Régimes. Au cours de l'exercice clos le 31 octobre 2025, le Régime a comptabilisé une charge de 1 \$ (2024 – 1 \$) pour les services du comité d'examen indépendant.

d) Honoraires versés pour superviser et diriger les gestionnaires de portefeuille

Le poste Frais de gestion de portefeuille des états du résultat global comprend un montant de 10 \$ (2024 – 13 \$) facturé par Épargne CST au titre des charges engagées pour la supervision et l'encadrement des gestionnaires de portefeuille. Les Créditeurs et charges à payer comprenaient un montant de 3 \$ à payer à Épargne CST au 31 octobre 2025 (2024 – 2 \$) relativement à ces charges.

Note 3. Transactions entre parties liées

Les transactions entre parties liées sont évaluées à la valeur d'échange, qui correspond au montant dont ont convenu les parties.

a) Administration du Régime

La Fondation, qui parraine le Régime, a confié à Épargne CST, en qualité de gestionnaire de fonds d'investissement, la

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 4. Avoirs investis

Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille et dans l'annexe I de ce tableau, qui est expliquée ci-dessous.

Le montant reçu au titre des subventions gouvernementales et le revenu réalisé sur celles-ci sont investis avec le capital des souscripteurs et le revenu réalisé sur celui-ci. Les avoirs investis sont présentés dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille.

Les placements utilisés pour financer les droits au RFS du Régime d'épargne collectif et du Régime Avantage CST^{MC} équivalant à 100 % des frais de souscription versés sont gérés dans un Fonds de RFS distinct (se reporter à l'Annexe I du Tableau complémentaire I). Les avoirs et le revenu du Fonds de RFS sont attribués au Régime en fonction de sa quote-part des droits au RFS.

Les restrictions relatives aux normes générales de placement incluses dans l'Instruction générale 15 des Autorités canadiennes en valeurs mobilières ne s'appliquent pas à l'actif investi dans les Fonds de RFS.

Note 5. Gestion du risque lié au capital

Le capital du Régime est constitué des composants de l'actif net attribuable aux souscripteurs et aux bénéficiaires selon les états de la situation financière. Le Régime est dans l'obligation de rembourser les cotisations des souscripteurs à l'échéance des placements ou à la fin du régime, ainsi que de verser des PAE avec le revenu de placement, les subventions et le revenu tiré des subventions. Le Régime investit les cotisations des souscripteurs et les subventions gouvernementales reçues dans des placements appropriés conformément aux objectifs de placement indiqués, tout en conservant des liquidités suffisantes pour honorer ses obligations à l'égard des souscripteurs.

Note 6. Risques liés aux instruments financiers

Dans le cours normal des activités, le Régime peut être exposé à une variété de risques découlant des instruments financiers. Les expositions du Régime à de tels risques sont concentrées dans ses avoirs investis et sont liées aux risques de marché (qui incluent le risque de taux d'intérêt et autre risque de prix), au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de change.

Le processus de gestion des risques du Régime inclut le suivi de la conformité conformément à la politique de placement du Régime. Le Régime gère les effets de ces risques financiers sur le rendement du portefeuille du Régime en engageant et en supervisant des gestionnaires de placement professionnels externes. Les gestionnaires de placement examinent régulièrement les positions du Régime et les événements survenus sur le marché, et gèrent le portefeuille de placement conformément à la politique et aux mandats de placement.

a) Risque de marché

i) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque d'une variation de la juste valeur ou des flux de trésorerie des placements du Régime dans des instruments financiers portant intérêt résultant des fluctuations des taux d'intérêt sur le marché. Il existe une relation inverse entre les variations des taux d'intérêt et les variations de la juste valeur des obligations. Ce risque est activement géré en utilisant la duration, l'analyse de la courbe des taux et la sélection de secteur et de crédit. Le risque lié aux variations des taux d'intérêt est réduit pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie en raison de leur nature à court terme.

Les avoirs du Régime en titres de créance par échéance sont les suivants :

Titres de créance par date d'échéance	% du total du fonds de placement	
	31 oct. 2025	31 oct. 2024
Moins de 1 an	30 %	30 %
De 1 an à 3 ans	32 %	35 %
De 3 à 5 ans	34 %	32 %
Plus de 5 ans	3 %	1 %
Total des titres de créance	99 %	98 %

Au 31 octobre 2025, si les taux d'intérêt en vigueur avaient augmenté de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement de 55 500 \$ (2024 – 60 061 \$), tel qu'il est indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille, aurait diminué d'environ 907 \$ (2024 – 837 \$). Si les taux d'intérêt en vigueur avaient diminué de 1 %, la juste valeur du total du fonds de placement aurait augmenté d'environ 946 \$ (2024 – 898 \$). Cette variation de 1 % présume un changement parallèle de la courbe des taux, alors que toutes les autres variables demeurent constantes. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

ii) Autre risque de prix

L'autre risque de prix est le risque que la valeur d'un instrument financier fluctue à la suite des fluctuations des cours du marché autres que celles résultant du risque de taux d'intérêt. Les facteurs propres à un placement individuel, son émetteur ou d'autres facteurs ayant un effet sur tous les instruments négociés sur un marché ou sur un segment de marché ont une incidence sur ce risque. Les catégories d'actifs qui sont les plus touchées par ce risque sont les FNB du Régime, ainsi que le Fonds de RFS, qui représentent 1 % (2024 – 2 %) du total du fonds de placement au 31 octobre 2025. Le risque lié à la composante actions du Fonds de RFS est géré par la sélection des titres et par une gestion active de la part des gestionnaires externes dans les

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 6. Risques liés aux instruments financiers (suite)

a) **Risque de marché (suite)**

ii) *Autre risque de prix (suite)*

limites stipulées dans les politiques de placement approuvées et les mandats.

Au 31 octobre 2025, si les prix des actions et des indices sous-jacents avaient augmenté ou diminué de 1 % et que toutes les autres variables étaient restées constantes, la juste valeur du total du fonds de placement indiqué dans le Tableau complémentaire I – Inventaire du portefeuille aurait augmenté ou diminué d’approximativement 8 \$ (2024 – 9 \$). Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

b) **Risque de crédit**

Le risque de crédit se rapporte à la capacité de l’émetteur de titres de créance d’effectuer des paiements d’intérêt et de rembourser le capital. Le portefeuille du Régime comprend principalement des obligations émises ou garanties par les gouvernements fédéral et provinciaux et des instruments de créance de sociétés assortis d’une notation minimale approuvée établie par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Le Régime a une concentration de placements dans des obligations émises et garanties par le gouvernement qui sont considérées comme des placements de haute qualité de crédit, ce qui atténue le risque de crédit.

L’exposition du Régime au risque de crédit est résumée ci-dessous :

Notation	31 octobre 2025		31 octobre 2024	
	% du total du fonds de placement	Montant	% du total du fonds de placement	Montant
AAA	49 %	27 362 \$	49 %	29 333 \$
AA/AA (élevée)/AA (faible)	17 %	8 946	16 %	9 736
A/A (élevée)/A (faible)	4 %	1 973	4 %	2 246
BBB	0 %	181	0 %	206
Non noté à court terme	29 %	16 261	29 %	17 621
Total des titres de créance	99 %	54 723 \$	98 %	59 142 \$

Morningstar DBRS a été la source principale pour l’obtention de notations. Les sources secondaires utilisées incluent Standard & Poor’s Financial Services LLC et Moody’s Investors Service, Inc.

c) **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le Régime ne soit pas en mesure de respecter ses obligations financières lorsqu’elles deviennent exigibles. L’exposition du Régime au risque de liquidité est concentrée dans les remboursements de capital aux souscripteurs et les PAE aux bénéficiaires incluant les droits au RFS. Le Régime investit principalement dans des titres qui sont négociés sur des marchés actifs et peuvent être facilement vendus. Le Régime conserve suffisamment de positions de

trésorerie et d’équivalents de trésorerie pour répondre aux exigences de liquidité en utilisant des modèles de prévisions de trésorerie qui reflètent la répartition des échéances des dépôts des souscripteurs et du revenu cumulé. Tous les autres passifs financiers sont à court terme et sont payables dans un délai de un an. La Fondation verse une partie des frais de souscription perçus auprès des souscripteurs dans le Fonds de RFS chaque année afin de rembourser les montants des droits au RFS à la date de leur échéance.

d) **Risque de change**

Le risque de change est le risque que la valeur d’un instrument financier fluctue en raison de changements survenus dans les taux de change. Le Régime détient des fonds communs d’actions étrangères et des FNB qui représentent 1 % (2024 – 2 %) du total du fonds de placement. La juste valeur du total du fonds de placement du Régime augmenterait ou diminuerait d’environ 8 \$ (2024 – 9 \$) à la suite d’une dépréciation ou d’une appréciation de 1 % du taux de change du dollar canadien. Dans la pratique, les résultats réels pourraient différer de façon significative.

Note 7. Fonds général

La Fiducie canadienne de bourses d’études des Régimes d’épargne collectifs (la « Fiducie des Régimes d’épargne collectifs ») est une fiducie légale qui inclut le Régime d’épargne collectif et le Régime Avantage CST^{MC} (les « Régimes »). Les Régimes sont enregistrés auprès de l’Agence du revenu du Canada à titre de régimes d’épargne-études. Le Fonds général est un compte distinct de la Fiducie des Régimes d’épargne collectifs qui obtient son revenu des sources suivantes :

- i) des produits réalisés sur le revenu cumulé des souscripteurs entre la date d’échéance des conventions des souscripteurs et celle à laquelle les fonds sont versés à des étudiants admissibles sous la forme de PAE;
- ii) des produits réalisés sur le revenu auquel ont renoncé les souscripteurs qui ont résilié leur convention avant l’échéance;
- iii) du revenu non réclamé par les bénéficiaires avant la date d’expiration des conventions;
- iv) des paiements de capital et de revenu non réclamés.

Selon l’acte de fiducie de la Fiducie des Régimes d’épargne collectifs, le Fonds général peut être utilisé pour financer les PAE pour des étudiants admissibles dans l’un ou l’autre des régimes de la Fiducie des Régimes d’épargne collectifs.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 7. Fonds général (suite)

Les encaissements et décaissements du Fonds général qui figurent dans les états financiers du Régime pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024 sont les suivants :

	2025	2024
Encaissements		
Revenu de placement net	– \$	– \$
Transfert du Fonds commun de bourses d'études	–	–
Décaissements		
Paielements d'aide aux études	(650)	(901)
Insuffisance des encaissements sur les décaissements	(650)	(901)
Solde au début de l'exercice	(5 841)	(4 940)
Solde à la fin de l'exercice	(6 491)\$	(5 841)\$

Note 8. Remboursement des frais de souscription

a) Droits au remboursement des frais de souscription

Le Régime rembourse les frais de souscription aux bénéficiaires admissibles (les « droits au RFS ») à partir du Fonds de RFS, qui totalise 100 % des frais de souscription versés. Les droits au RFS sont versés avec le premier versement de PAE. Le montant total remboursé pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 était de 78 \$ (2024 – 122 \$).

Au 31 octobre 2025, le montant des droits au RFS de 1 819 \$ (2024 – 2 764 \$), indiqué dans les états de la situation financière, représentait le coût moyen des placements du Régime dans le Fonds de RFS de 1 350 \$ (2024 – 1 714 \$), ajusté pour tenir compte des fonds devant être transférés aux placements directs du Régime de 464 \$ (2024 – 1 045 \$) pour les paiements du RFS faits aux bénéficiaires durant l'exercice, majoré des intérêts courus de 5 \$ [2024 – (5) \$]. La juste valeur des placements dans le Fonds de RFS au 31 octobre 2025, compte tenu de ce qui précède, se chiffrait à 1 990 \$ (2024 – 2 865 \$). Le Fonds de RFS comprend des placements à la juste valeur de 1 494 \$ et de la trésorerie et des équivalents de trésorerie de 27 \$, qui sont présentés dans l'état de la situation financière. L'écart entre la valeur actualisée des droits au RFS et la juste valeur du Fonds de RFS n'est pas comptabilisé dans les états financiers du Régime.

b) Évaluation des droits au remboursement des frais de souscription

Deux évaluations distinctes sont effectuées à l'égard des droits au RFS. En premier lieu, sur une base annuelle, une évaluation des droits au RFS est préparée en se fondant sur les meilleures estimations de la direction. Cette évaluation est utilisée pour estimer la situation de capitalisation courante des droits au RFS.

La valeur actualisée des droits au RFS est déterminée en utilisant les taux de rendement des placements à long terme prévus et est fondée sur la politique de placement pour le Fonds de RFS, comme il est expliqué au paragraphe i) ci-dessous.

En deuxième lieu, une évaluation actuarielle est effectuée au minimum tous les deux ans afin de déterminer le caractère suffisant des actifs dans le Fonds de RFS et la pertinence de la politique de financement pour répondre aux exigences relatives aux droits au RFS dans les années à venir. Cette évaluation utilise les taux de rendement des placements à long terme prévus qui sont établis par la direction pour calculer la valeur actualisée des droits au RFS et pour projeter la croissance des actifs du Fonds de RFS afin de s'assurer que les droits au RFS futurs seront entièrement financés, tel qu'il est établi au paragraphe ii) ci-dessous.

i) Évaluation de la direction fondée sur ses meilleures estimations

Les hypothèses utilisées pour évaluer les droits au RFS illustrent la meilleure estimation de la direction des paiements futurs aux bénéficiaires et incluent des hypothèses à la fois économiques et non économiques. Les hypothèses non économiques incluent des considérations comme la résiliation de conventions avant l'échéance et la participation des étudiants admissibles dans l'encaissement des PAE. L'hypothèse économique principale est le taux d'actualisation, qui correspond au taux de rendement des placements à long terme prévu du Fonds de RFS fondé sur la politique de placement approuvée par le comité de placement de la Fondation, soit aucune actualisation au 31 octobre 2025 (2024 – aucune actualisation). Étant donné que les conditions sous-jacentes varient au fil du temps, les hypothèses pourraient également changer, ce qui pourrait entraîner une variation significative de la valeur actualisée des droits au RFS.

La situation de capitalisation des droits au RFS était la suivante aux 31 octobre :

	2025	2024
Valeur actualisée des droits au RFS	1 800 \$	1 852 \$
Juste valeur du Fonds de RFS (note 8a)	1 521	1 815
Partie surcapitalisée des droits au RFS	279 \$	37 \$

Une diminution ou une augmentation de 1 % du taux d'actualisation utilisé augmenterait ou diminuerait la valeur actualisée des droits au RFS de 28 \$ ou de 26 \$ (2024 – 24 \$ ou 26 \$).

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 8. Remboursement des frais de souscription (suite)

b) Évaluation des droits au remboursement des frais de souscription (suite)

ii) Évaluation actuarielle

Une évaluation actuarielle des droits au RFS du Régime a été effectuée en fonction des actifs et des obligations au 31 octobre 2024. Cette évaluation incluait des hypothèses à propos de la meilleure estimation de la direction relativement à la résiliation de conventions avant l'échéance et à la participation des étudiants admissibles dans l'encaissement de PAE. Le taux d'actualisation utilisé pour déterminer la valeur actualisée des droits au RFS était fondé sur le taux de rendement des placements à long terme prévu de 2,8 %, ce qui s'est traduit par une obligation entièrement capitalisée. La Fondation a la responsabilité de verser aux bénéficiaires du Régime un remboursement de frais de souscription promis. Des exigences de capitalisation ont été établies par la Fondation pour s'assurer que les actifs sont suffisants pour répondre aux exigences futures de droits au RFS en utilisant les taux de rendement à long terme prévus, en se fondant sur la politique de placement approuvée par le comité de placement de la Fondation pour projeter la croissance de l'actif du Fonds de RFS. Toute insuffisance dans les actifs détenus pour s'acquitter du paiement des droits au RFS sera financée par la Fondation.

La prochaine évaluation actuarielle sera effectuée en 2026 et sera fondée sur les actifs et les obligations au 31 octobre 2026.

Note 9. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir

Les justes valeurs estimatives utilisées aux fins de l'évaluation et des informations à fournir se rapprochent des montants qui seraient obtenus pour la vente d'un actif, ou payés pour le règlement d'un passif, dans le cadre d'une transaction normale entre des intervenants du marché.

Le tableau suivant présente une comparaison de la valeur comptable et de la juste valeur pour chaque catégorie du classement des instruments financiers.

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers au 31 octobre 2025

	Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers					
Équivalents de trésorerie ¹	– \$	50 \$	50 \$	50 \$	50 \$
Placements	55 108	–	–	55 108	55 108
Autres actifs ²	–	372	372	372	372
Passifs financiers					
Autres passifs ³	– \$	1 003 \$	1 003 \$	1 003 \$	1 003 \$

Valeur comptable et juste valeur des instruments financiers au 31 octobre 2024

	Valeur comptable et juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur		
	Instruments financiers classés à la juste valeur par le biais du résultat net	Instruments financiers évalués au coût amorti	Instruments financiers évalués au coût amorti	Total de la valeur comptable	Total de la juste valeur
Actifs financiers					
Équivalents de trésorerie ¹	– \$	– \$	– \$	– \$	– \$
Placements	59 604	–	–	59 604	59 604
Autres actifs ²	–	927	927	927	927
Passifs financiers					
Autres passifs ³	– \$	782 \$	782 \$	782 \$	782 \$

1. La trésorerie et les soldes bancaires de 342 \$ (2024 – 457 \$) ont été exclus.
2. Les autres actifs se composent des débiteurs pour les titres vendus, des produits à recevoir et autres débiteurs et des subventions gouvernementales à recevoir.
3. Les autres passifs se composent des créditeurs pour les titres achetés et des créditeurs et charges à payer.

Notes annexes (suite)

31 octobre 2025 et 2024

(en milliers de dollars canadiens)

Note 9. Évaluation à la juste valeur et informations à fournir (suite)

Le tableau suivant présente les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs dans lesquels ont été classés les instruments financiers du Régime :

- i) Les instruments financiers classés au niveau 1 sont évalués en utilisant les cours du marché.
- ii) Les instruments financiers classés au niveau 2 sont évalués en utilisant des données d'entrée directement ou indirectement observables.
- iii) Les instruments financiers classés au niveau 3 sont évalués en utilisant des données d'entrée non observables (ce qui comprend l'utilisation d'hypothèses fondées sur la meilleure information disponible).

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2025

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	54 331 \$	– \$	54 331 \$
Titres de capitaux propres, FNB et fonds communs d'actions	777	–	–	777
Total des placements, à la juste valeur	777 \$	54 331 \$	– \$	55 108 \$

Actifs évalués à la juste valeur au 31 octobre 2024

	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Titres à revenu fixe	– \$	58 685 \$	– \$	58 685 \$
Titres de capitaux propres, FNB et fonds communs d'actions	919	–	–	919
Total des placements, à la juste valeur	919 \$	58 685 \$	– \$	59 604 \$

Pour les exercices clos les 31 octobre 2025 et 2024, aucun transfert n'a été effectué entre les niveaux.

Droits au remboursement des frais de souscription

Annexe I du Tableau complémentaire I

Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Conventions achetées avant le 2 octobre 2007

Titre	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations					
Fédérales – 8,4 %					
Blue Water Bridge Authority	6,41	9 juill. 2027	1 246	190	300
Gouvernement du Canada	0,25	1 ^{er} mars 2026	883	877	872
Gouvernement du Canada	7,98	1 ^{er} déc. 2026	261	509	507
Gouvernement du Canada	3,70	1 ^{er} mars 2029	480	424	406
Gouvernement du Canada	4,10	1 ^{er} juin 2029	450	422	411
Gouvernement du Canada	0,00	1 ^{er} avr. 2030	80	79	79
Gouvernement du Canada	3,24	1 ^{er} juill. 2030	275	275	272
Gouvernement du Canada	0,50	1 ^{er} déc. 2030	720	644	632
Gouvernement du Canada	1,50	1 ^{er} déc. 2031	119	110	105
Gouvernement du Canada	1,67	1 ^{er} déc. 2047	97	121	120
Gouvernement du Canada	0,81	1 ^{er} nov. 2049	310	35	36
Gouvernement du Canada	0,63	1 ^{er} déc. 2050	155	151	147
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	6,45	30 juill. 2029	516	554	628
Autorité aéroportuaire du Grand Toronto	7,05	12 juin 2030	115	133	145
				4 524	4 660
Provinciales – 0,1 %					
Province du Nouveau-Brunswick	6,47	30 nov. 2027	79	82	94
				82	94
De sociétés – 38,7 %					
407 International Inc.	6,75	27 juill. 2039	144	171	198
407 International Inc.	7,13	26 juill. 2040	518	631	800
407 International Inc.	4,45	11 sept. 2052	100	96	100
Alectra Inc.	4,31	30 oct. 2034	204	211	204
AltaLink, LP	4,09	30 juin 2045	255	237	241
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,25	20 mars 2034	935	950	935
La Banque de Nouvelle-Écosse	4,44	15 nov. 2035	364	378	365
Bell Canada	–	15 mai 2034	496	328	272
CNH Capital Canada					
Receivables Trust	3,49	15 déc. 2032	183	184	183
Coastal Gaslink Pipeline LP	5,86	30 mars 2049	638	725	638
Cogeco Communications inc.	2,99	22 sept. 2031	555	530	555
Cogeco Communications inc.	5,30	16 févr. 2033	86	92	86
CSS Partnership	6,92	31 juill. 2042	159	182	208
Enbridge Gas Inc.	3,65	1 ^{er} avr. 2050	251	211	260
Enbridge Gas Inc.	5,67	6 oct. 2053	180	205	180
Enbridge Inc.	4,57	11 mars 2044	699	661	691
First Nations ETF LP	4,05	1 ^{er} juin 2035	535	548	533
FortisAlberta Inc.	5,85	15 avr. 2038	75	84	86
Société de financement GE Capital Canada	5,73	22 oct. 2037	404	413	387
Great-West Lifeco Inc.	3,60	31 déc. 2081	622	589	622
Heathrow Funding Ltd.	3,66	13 janv. 2031	512	513	518
Hydro One Ltd.	4,46	27 janv. 2053	203	197	206
InPower BC General Partnership	4,47	31 mars 2033	334	340	332
Le Carrefour Laval Rec Inc.	4,20	14 août 2030	196	200	196
Les Compagnies Loblaw Limitée	–	7 juin 2027	552	522	418

Titre	Taux d'intérêt	Date d'échéance	Valeur nominale (\$)	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Obligations (suite)					
De sociétés – 38,7 % (suite)					
Les Compagnies Loblaw Limitée	6,54	17 févr. 2033	1 053	1 214	1 292
Société Financière Manuvie	3,38	19 juin 2081	631	604	631
Société Financière Manuvie	4,10	19 mars 2082	412	390	412
Maritime Link Financing Trust	4,05	1 ^{er} déc. 2052	287	285	287
Massmutual Global Funding	4,13	15 juill. 2032	248	253	248
Metropolitan Life Insurance Company	1,95	20 mars 2028	141	138	141
Metropolitan Life Insurance Company	2,45	12 janv. 2029	1 058	1 041	1 055
Mutual Life Assurance Company	6,30	15 mai 2028	126	135	140
NAV Canada	–	1 ^{er} déc. 2025	3	3	2
NAV Canada	–	1 ^{er} juin 2026	3	3	2
NAV Canada	–	1 ^{er} déc. 2026	3	3	2
NAV Canada	7,56	1 ^{er} mars 2027	157	163	197
NAV Canada	–	1 ^{er} juin 2027	75	72	66
NAV Canada	2,92	29 sept. 2051	100	75	75
New York Life Global Funding	2,00	17 avr. 2028	256	251	255
North Battleford Power LP	4,96	31 déc. 2032	529	547	611
Ornge Issuer Trust	5,73	11 juin 2034	668	718	770
Pacific Life	4,20	29 juill. 2032	256	263	256
Pembina Pipeline Corporation	4,75	26 mars 2048	942	896	979
Banque Royale du Canada	4,46	17 oct. 2035	232	241	232
Sobeys Inc.	6,06	29 oct. 2035	510	557	618
Sobeys Inc.	6,64	7 juin 2040	100	112	140
Stonlasec8 Indigenous Alliance LP	4,52	11 juill. 2055	144	146	144
Strait Crossing Development Inc.	6,17	15 sept. 2031	451	207	194
La Financière Sun Life inc.	3,60	30 juin 2081	264	253	264
La Banque Toronto-Dominion	4,13	9 janv. 2033	518	531	518
TransCanada PipeLines Limited	8,29	5 févr. 2026	214	217	283
TransCanada PipeLines Limited	6,28	26 mai 2028	327	349	403
TransCanada PipeLines Limited	6,89	7 août 2028	117	127	146
Transcontinental inc.	2,28	13 juill. 2026	350	348	350
Trillium M Project	4,85	30 avr. 2043	272	285	272
Institut universitaire de technologie de l'Ontario	6,35	15 oct. 2034	771	837	819
VW Credit Canada Inc.	4,25	18 févr. 2028	165	169	165
WTH Car Rental ULC	6,03	20 févr. 2027	164	169	164
WTH Car Rental ULC	5,15	20 août 2027	343	354	343
				21 154	21 690
Total des placements à revenu fixe – 47,2 %				25 760	26 444

Droits au remboursement des frais de souscription (suite)

Annexe I du Tableau complémentaire I

Inventaire du portefeuille

Au 31 octobre 2025

(en milliers de dollars canadiens)

Conventions achetées avant le 2 octobre 2007 (suite)

Titre	Nombre de titres	Juste valeur (\$)	Coût moyen (\$)
Fonds commun d'actions – 51,1 %			
Fonds d'actions mondiales CCL	947	27 895	21 079
Total des actions – 51,1 %		27 895	21 079
Total des placements – 98,3 %		53 655	47 523
Trésorerie et équivalents de trésorerie – 1,7 %		958	958
Total de l'actif du portefeuille – 100 %		54 613	48 481
Total de la répartition des placements			
Régime d'épargne collectif		1 494	1 323
Régime Avantage CST ^{MC}		52 161	46 200
		53 655	47 523
Répartition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie			
Régime d'épargne collectif		27	27
Régime Avantage CST ^{MC}		931	931
		958	958

Fiducie canadienne de bourses d'études

Parrainé par la

Fondation fiduciaire canadienne de bourses d'études
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8
1 877 333-7377

Gestionnaire de fonds d'investissement et distributeur

Épargne C.S.T. inc.
2235 Sheppard Avenue East, Suite 1600
Toronto (Ontario) M2J 5B8

Fiduciaire

Fiducie RBC Services aux investisseurs
155 Wellington Street West, 2nd Floor
Toronto (Ontario) M5V 3L3

Auditeur

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
Bay Adelaide East
8 Adelaide Street West, Suite 200
Toronto (Ontario) M5H 0A9

Banque

Banque Royale du Canada
Royal Bank Plaza
South Tower
200 Bay Street, 10th Floor
Toronto (Ontario) M5J 2J5

Pour obtenir des renseignements sur le compte de votre régime, veuillez ouvrir une session dans nos Services en ligne à www.epargnecst.ca

